



SANTÉ
SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BASSMS

Compte rendu

Paris, le **17 janvier 2025**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS du 16 janvier 2025

Négociations CCUE : la CFDT met AXESS face à son irresponsabilité !

En séance du 16 janvier 2025, la CFDT a rappelé à l'ensemble des parties prenantes à la négociation, les devoirs (légaux) qu'implique l'engagement de leur signature sur l'accord de méthode du 4 juin 2024.

En s'engageant dans la négociation de la CCUE, les partenaires sociaux s'engageaient aussi au respect du calendrier de l'accord de méthode. Ainsi, les négociations sur l'ensemble de thématiques « classification et rémunérations » et « durée et temps de travail » auraient dû se conclure en décembre 2024 par un texte à soumettre à signature.

Or à ce jour, il n'y a même pas une proposition d'accord soumise à la Négociation !

Pire ! Nous ne connaissons toujours pas les ambitions d'AXESS concernant les rémunérations des salariés malgré les décrochages des salaires et un nombre de coefficients infra SMIC en perpétuelle augmentation !

Conformément aux dispositions de cet accord, la CFDT a proposé une délibération pour proroger la négociation assortie de conditions :

- Avoir une proposition d'accord d'AXESS sur la table des négociations dès la CPPNI du 5 février 2025 couvrant l'ensemble des thématiques portées à la négociation (aucune négociation sincère et loyale sur la classification ne peut avoir lieu sans le volet rémunération !)
- Conclure les négociations pour la CPPNI du 2 avril 2025.

Au regard de l'urgence et du marasme économique dans lequel se trouve la branche, il est indispensable de pouvoir avancer vite sur la classification et rémunération et d'afficher clairement les ambitions que nous pourrions partager.

Nous savons que dans la négociation qui aura nécessairement lieu avec les pouvoirs publics, il est important que l'ensemble des partenaires sociaux se soient mis d'accord sur un texte a minima permettant de définir l'enveloppe globale nécessaire à la future CCUE... le plus tôt sera le mieux !



AXESS refuse de s'engager dès aujourd'hui. AXESS refuse de soumettre un accord à la négociation lors de la prochaine séance de février. **Par ses actes, AXESS renie sa signature de l'accord de méthode ! C'est inacceptable pour la CFDT !**

La CFDT ne peut pas participer à une négociation dans laquelle les signatures des uns et des autres n'auraient aucune valeur, alors que la loi impose aux organisations signataires d'être les garantes de la bonne application des accords.

AXESS met en danger l'engagement d'une mise en œuvre rapide d'un accord sur la classification et les rémunérations que n'en peuvent plus d'attendre les salariés ! AXESS refuse d'assumer sa responsabilité de partenaire social et se défausse encore une fois sur les pouvoirs publics... éternel recommencement.

La CFDT Santé Sociaux, elle, respecte ses engagements et assume les responsabilités qui vont avec. La CFDT Santé Sociaux quitte donc la séance.